



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **17**

Procurations : 4

Nombre de conseillers  
absents : **12**

**OBJET :**

**Attribution du marché  
de service à la Société  
Publique Locale (SPL)  
GAÏA de denrées  
alimentaires**

- N°16 -

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le 23/05/2025

ID : 063-216304303-20250512-250512\_16-DE

**S<sup>2</sup>LO**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT**

du

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE DE THIERS**

**SÉANCE DU LUNDI 12 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi  
6 mai 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous  
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, , Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Sérap ALP, Farida LAID, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ;  
Michel COMBRONDE à Pierre SUREDA ;  
Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;  
Michelle MAGNOL à Sylvain HERMAN ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;  
Monique DURAND-PRADAT ;  
Yoann BENTEJAC ;  
Annie CHEVALDONNÉ ;  
Hélène BOUDON ;  
Isabelle FUREGON ;  
David DEROSSIS ;  
Martine MUÑOZ  
Sophie DELAIGUE ;  
Thierry BARTHÉLEMY ;  
Stéphane RODIER, Maire ;

Secrétaire de séance :

Philippe BARRAU

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) GAÏA DE DENRÉES ALIMENTAIRES**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-26 ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;
- **Vu** les statuts de la Société Publique Locale GAIA ;
- **Considérant** que les marchés publics contractés entre les actionnaires d'une Société Publique Locale (SPL) et ladite société relèvent juridiquement du régime de « quasi-régie », permettant d'attribuer ces contrats sans publicité et sans mise en concurrence préalable ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS souhaite confier à la SPL GAIA un marché de fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires,
- **Considérant** que ce marché sera conclu pour l'année 2025 pour un montant maximum annuel de commande de 10 000,00 euros Hors Taxes (HT) ;
- **Considérant** que Stéphane RODIER, étant Président Directeur Général de la SPL GAIA ne peut pas participer au vote ;
- **Considérant** que Sylvain HERMAN est désigné Président de séance.

Stéphane RODIER, Maire, n'est pas présent et ne participe pas au vote.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ (10 NE POUVANT PAS VOTER : Stéphane RODIER, Maire, Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Thierry BARTHÉLEMY, Yoann BENTEJAC, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX) :**

- **Attribue** à la SPL GAIA le marché de fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires, pour l'année 2025 pour un montant maximum annuel de commande de 10 000,00 euros Hors Taxes (HT) ;
- **Autorise** Sylvain HERMAN, président de séance, à signer les marchés et tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Philippe BARRAU



Le Président de séance,

Sylvain HERMAN

